



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 54205

Texte de la question

M. Édouard Courtial appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international concernant la situation dramatique des chrétiens d'Orient. Chaque jour apporte son lot d'exactions et d'assassinats à leur encontre. En Syrie, en Irak, en Egypte et même au Liban le nombre de crimes s'allonge inexorablement et dans une certaine indifférence. Alors que l'Irak comptait 1,2 million de chrétiens en 2003, il n'en reste plus que 400 000 en 2014. Établis depuis des siècles dans ces territoires, leur présence a été souvent un facteur de stabilité et d'échanges intercommunautaires. Par ailleurs, ils ont participé à la croissance économique de ces États et leur émigration aurait un impact désastreux sur l'équilibre de ces pays. La destruction de leur patrimoine religieux, notamment des églises efface une partie de l'histoire de ces pays. Les initiatives de la communauté internationale et de la France ne sont pas à la hauteur des violences perpétrées à leur endroit. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les diverses dispositions que compte prendre le Gouvernement en faveur de la protection des chrétiens d'Orient.

Texte de la réponse

La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction. Elle intervient auprès des États concernés, dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, afin qu'ils assurent la protection du libre exercice des cultes par leurs citoyens et éliminent toute forme de discrimination fondée sur la religion ou la conviction. La politique de la France vis-à-vis des chrétiens au Proche et au Moyen-Orient s'inscrit dans cette politique à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des personnes appartenant aux minorités religieuses et prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire qu'elle entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient, notamment au Liban, en Irak, en Egypte, en Turquie, en Syrie ou en Israël et dans les Territoires palestiniens. La France connaît les inquiétudes et les craintes des chrétiens du Proche et Moyen-Orient en cette période cruciale et demeure vigilante quant à leur situation. La visite du Président de la République au Vatican, le 24 janvier dernier, a permis d'échanger avec le Pape François sur la situation des chrétiens d'Orient et de réaffirmer la mobilisation constante de la France les concernant. La France agit régulièrement pour que le Conseil affaires étrangères de l'Union européenne, comme l'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil des droits de l'Homme, condamnent les violences contre les chrétiens. Elle l'a ainsi fait à l'occasion des conclusions du Conseil affaires étrangères du 21 août 2013, qui a fermement condamné les destructions touchant plusieurs dizaines d'églises coptes en Egypte. Enfin, elle prépare également un projet de résolution pour que le Conseil de Sécurité saisisse la Cour Pénale internationale sur les violations massives des droits de l'Homme en Syrie, considérant qu'il n'est pas possible de ne pas lutter contre l'impunité dans ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Courtial](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54205

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3352

Réponse publiée au JO le : [6 mai 2014](#), page 3686